

VOLKSWIND a été fondée en Allemagne en 1993.
La filiale française **VOLKSWIND FRANCE** a été créée en 2001.

Volkswind développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance des parcs éoliens terrestres. Producteur d'énergie verte à l'échelle internationale, en France ce sont 48 parcs développés et construits représentant un peu plus de 681 mégawatts en France.

Le groupe fait partie des tous premiers énergéticiens verts en Europe et produit en France l'équivalent de la consommation domestique d'une ville comme Nantes.

Depuis 2015, devenue la filiale française du groupe Axpo l'un des premiers énergéticiens, Volkswind se dote de moyens puissants permettant d'accroître son développement et finaliser ses projets. Volkswind mise sur l'intelligence collective et la collaboration, en permettant la transversalité des savoirs et

LES ETAPES D'UN PROJET EOLIEN

L'énergie éolienne est un bien « d'intérêt collectif », contribuant à l'indépendance énergétique de notre Pays. C'est donc le Préfet qui reste souverain dans la décision finale concernant un parc éolien. Il est garant de l'atteinte de objectifs de transition écologique.



I. Recherche des sites dans le respect des territoires

Pré-sélection de sites avec une centaine de critères à prendre en compte. Exemples : s'éloigner de 500 mètres minimum des habitations afin de respecter le cadre de vie des habitants et la valeur patrimoniale du paysage, s'extraire au maximum des zones de protection environnementale, ne pas être soumis à des contraintes ou servitudes particulières (liées à l'aviation civile ou militaire, aux radars etc.)..

II. Une large concertation tout au long du projet



Concertation constante avec les habitants, les associations locales, les élus et collectivités territoriales, les services de l'état et les administrations. Création d'un Comité de Pilotage, véritable groupe de travail où sont associées les parties concernées. Volonté de faire circuler l'information via des

expositions, visites, sorties naturalistes, ateliers... les municipalités sont informées régulièrement de façon objective.

III. L'analyse environnementale dure 18 mois

Des bureaux d'études indépendants et reconnus effectuent sur site des expertises sur l'environnement, l'acoustique, le paysage, la géologie, etc. Leurs rendus constituent l'étude d'impact qui permet d'envisager l'implantation optimale des éoliennes.



IV. Des autorisations administratives indispensables

La DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), le SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), donnent leur avis sur la demande d'Autorisation Environnementale. En outre, le dossier est soumis à enquête publique. Les communes voisines du projet sont aussi consultées. L'Autorisation environnementale est finalement délivrée ou non par la préfecture sur la base des différents avis ainsi que des conclusions de l'enquête publique.



V. La construction

Volkswind gère et coordonne les travaux de construction des parcs éoliens entre entreprises françaises et fabricants internationaux d'éoliennes et recherche systématiquement des entreprises locales et régionales pour les travaux de génie civil.

VI. L'exploitation

Les parcs éoliens sont surveillés et contrôlés à distance 24/24h par les équipes de maintenance de Volkswind pour pouvoir réagir rapidement en cas de besoin. Des inspections biannuelles réalisées par des techniciens spécialisés.



VII. Quantité d'électricité produite

Une éolienne produit l'équivalent de la consommation de 2000 à 3000 foyers par éolienne (hors chauffage électrique)

La production d'électricité éolienne en 2020 correspond à 8,9 % de la consommation électrique française. C'est l'équivalent de 640 000 foyers alimentés par an.

VIII. Où va l'électricité, qui l'achète, qui la consomme ?

L'électricité est achetée par EDF via un mécanisme d'appel d'offre. L'électricité part du poste de livraison sur site au poste source Enedis, puis sur le réseau jusqu'aux particuliers.

L'électricité peut également être vendue à des fournisseurs d'électricité renouvelable indépendants. Par exemple, la société Volterres achète l'électricité fournie par la ferme éolienne de Lusseray - Paizay-le-Tort : [Ferme éolienne de Lusseray Paizay-le-Tort - Volterres](#)

IX. Où sont fabriquées les éoliennes ?

A plus de 90% en Europe. De nombreux sous-traitants sont présent en région NA, notamment en Deux-Sèvres, dont l'entreprise TPL industries à Tessonnière qui emploie plusieurs dizaines de salariés et pour qui l'éolien représente plus de la moitié de son activité. La durée de vie d'une éolienne est de 20-25 ans, c'est pourquoi Volkswind s'engage dès à présent le renouvellement de ces parcs avec des éoliennes de dernière technologie



Cartes de l'implantation du tissu éolien dans les régions

Nouvelle-Aquitaine



1 106 ETP | 1 146 MW

Chiffres clés des emplois éoliens (2019) :

- Nombre d'emplois éoliens : 1 106
- Capitale régionale éolien (ETP) : Bègles
- Top employeur éolien :

Répartition des emplois sur la chaîne de valeur* :



Chiffres clés des parcs éoliens (mi-2020) :

- Puissance éolienne raccordée : 1 146 MW
- Nombre de parcs éoliens : 99

Top constructeurs (MW) : Top exploitants (emplois) :

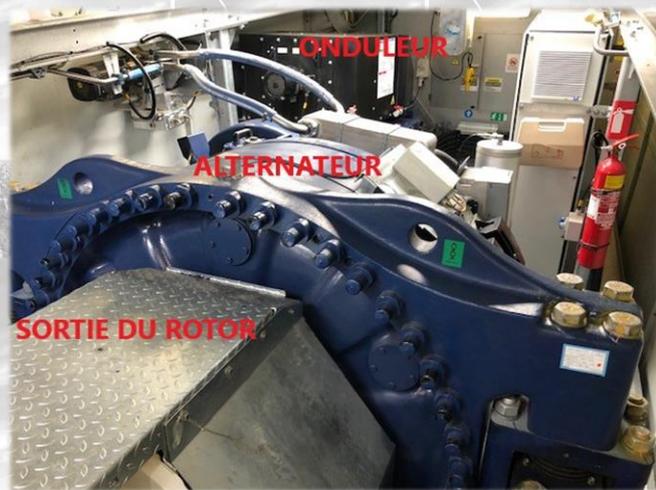


X. L'éolien, un secteur créateur d'emploi ?

L'éolien en France génère 4 emplois par jour et emploie aujourd'hui plus de 17000 personnes dont 1000 en Nouvelle Aquitaine.

Aujourd'hui, Volkswind France fort de ses 50 salariés, recherche activement ses futurs talents pour toutes les étapes d'avancement de ses projets : le développement, la construction mais aussi l'exploitation de parcs éoliens.

L'entreprise est aussi créatrice d'emplois locaux.



XI. Volkswind dans le Mellois et en Nouvelle Aquitaine

Actuellement Volkswind exploite 3 parcs dans le pays Mellois : Les fermes éoliennes de Saint Martin, de Périgné et de Lusseray - Paizay-le-Tort.

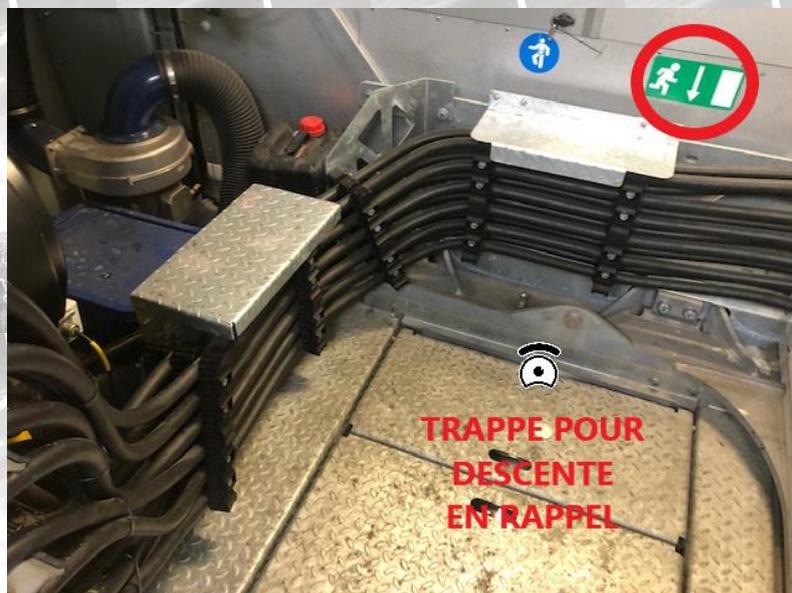
Aujourd'hui les objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables déclinés au niveau des régions par le SRADDET (Schéma régional d'Aménagement et de développement durable) sont de multiplier par 2,5 le parc éolien régional de la Nouvelle Aquitaine jusqu'en 2030.

Afin de participer à la réalisation de ces objectifs Volkswind se positionne sur le renforcement et la densification des parcs existants avec plusieurs projets en développement dans le pays Mellois, comme le parc éolien de la Cerisaie en extension de Périgné : [de la Cerisaie - Parc éolien Perigne Cerisaie \(parc-eolien-perigne-cerisaie.fr\)](http://de-la-Cerisaie-Parc-éolien-Perigne-Cerisaie-parc-eolien-perigne-cerisaie.fr)

Pour compléter ces données voici un survol en drone réalisé par Volkswind

[https://www.volkswind.fr/video-inauguration-de-la-ferme-eolienne-de-lusseray_paisay-le-tort/](https://www.volkswind.fr/video-inauguration-de-la-ferme-eolienne-de-lusseray-paisay-le-tort/)

Nous tenons à remercier particulièrement Anthony Moreau et Gauthier pour nous avoir permis de vivre cette expérience inoubliable. Les nuages ont joué le jeu et disparus pendant la montée, ce qui nous a permis de découvrir le Pays Mellois à 105m de hauteur : une vue époustouflante dans un calme olympien au milieu d'un environnement préservé tant du côté agricole qu'environnemental.



Marie-Hélène et Eric. (Nous sommes descendus par l'ascenseur...)